Date: 13/05/2022

INFORMATION DU CONSOMMATEUR RAPPEL DE PRODUIT

Nous procédons aujourd'hui au retrait de la vente de « *Tellines moyennes et grosses* » suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2022 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transfert, de la purification, de l'expédition, de la distribution, de la commercialisation de tous les coquillages à l'exception des gastéropodes marins non filtreurs de la zone « Baie d'Audierne estran » (n°42)

Origine de la fermeture : Présence de toxines lipophiles (DSP) dépassant le seuil sanitaire réglementaire

Les toxines DSP provoquent chez le consommateur une intoxication dont les effets apparaissent dans un délai de 2 à 18h après ingestion des coquillages contaminés. Les principaux symptômes sont gastro-intestinaux : la diarrhée, la nausée, les vomissements, les douleurs abdominales, et les frissons

Il s'agit du lot portant les caractéristiques suivantes :

Produit: Tellines moyennes et grosses

Agrément sanitaire: FR.29.158.500.CE

Date de conditionnement : 10 au 12 mai 2022

Lots: 42110500711 et 42110500852

L'ensemble du lot est retiré de la commercialisation.

Période de commercialisation : du 12/05/2022 au 13/05/2022

Des produits ont cependant été commercialisés avant la mesure de retrait.

Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant à ces lots de ne pas les consommer et de les détruire, ou de se les faire rembourser.

La société Furic Marée / Viviers de Locarec se tient la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions du lundi au vendredi de 7h30 à 17h au numéro de téléphone suivant : 06.30.49.52.20.